

N° 006320-01 (pm IGE 08/011)

février 2009

Le mécénat d'entreprise, moteur du développement durable

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Énergie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n° 006320-01
(pour mémoire IGE 08/011)

**Le mécénat d'entreprise,
moteur du développement durable**

Dominique LEGRAIN,
Conseil général de l'environnement et du développement durable

Février 2009



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Défense, le 9 février 2009

**Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable**

Le Vice-Président

Note

pour

**Monsieur le Ministre d'État,
Ministre de l'Énergie, de l'Énergie,
du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire**

**Madame la Secrétaire d'État
chargée de l'Énergie**

Objet : Rapport n° 006320-01 concernant le mécénat d'entreprise,
au profit de l'environnement et du développement durable

A la suite du rapport que vous a remis le chef de l'Inspection générale de l'environnement, en juin 2007, sur le mécénat d'entreprise (rapport IGE/06/045, « L'Environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise »), établi par Dominique Legrain, vous avez confié à son auteur une mission d'appui, en 2008, pour qu'il fasse toutes propositions utiles pour assurer la mise en place d'une « Mission mécénat » au sein du MEEDDAT, sur le modèle de celle qui existe au ministère de la Culture et de la communication.

Toutes les démarches ont été effectuées en relation étroite avec le Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

En accord avec Madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie la mission mécénat va être créée au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD). Le recrutement du chef de mission est en cours.

Vous avez également chargé Monsieur Legrain de vérifier la pertinence des recommandations qu'il avait formulées dans son rapport de 2007, auprès des services et directions concernés de l'administration. Ceci a été fait et a conduit, notamment, à la désignation de correspondants mécénat au sein des différents établissements publics sous tutelle, ou co-tutelle, du ministère. Des négociations ont été conduites pour la réalisation d'un Guide juridique et fiscal du mécénat environnemental, dans le cadre du mécénat de compétences. Des contacts ont été pris avec le directeur de l'IFORE pour l'organisation, à partir de 2009, de cycles de formation sur le mécénat pour les personnels du ministère et de ses établissements publics sous tutelle concernés.

**Présent
pour
l'avenir**

Certaines propositions du rapport de 2007 seront, à la demande du Cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, mises en œuvre à compter de la mise en place effective de la mission mécénat du ministère.

Par ailleurs, Dominique Legrain a accompagné, à votre demande, et avec succès, de nombreuses négociations entre les entreprises et différents acteurs de l'environnement pour faire aboutir d'importants projets de partenariat. Ceci a été le cas, notamment, pour les conventions et accords passés entre Parcs nationaux de France et la GMF, ou plus récemment entre Gecina d'une part, le Conservatoire du littoral et l'ONF d'autre part.

Courant 2008, différentes entreprises ont clairement indiqué leur intention de s'engager rapidement dans des opérations de mécénat au profit de l'écologie et du développement durable : Ikea, La Mondiale, Moët Hennessy...

Des négociations ont été conduites avec Eiffage, Airbus, Dexia, Total, Fondation Prince Albert II de Monaco... pour les intéresser aux enjeux environnementaux portés par le ministère.

Un appui régulier a été apporté, en parallèle, à différents acteurs de l'environnement peu familiers du monde de l'entreprise, ou, désireux d'améliorer leurs performances : Réserves naturelles de France, Agence des aires marines protégées, Fondation pour la recherche sur la biodiversité, Conservatoire du littoral, Réseau des Grands sites de France... Dans cet esprit Dominique Legrain a présidé et animé un groupe de réflexion au sein de l'association Rivages de France, qui a réuni, tous les deux mois environ, différents acteurs concernés par le mécénat environnemental.

Le présent rapport, comme le rapport qui l'a précédé en 2007, montre l'importance stratégique que constitue pour le MEEDDAT, un rapprochement entre le monde de l'entreprise et le monde de l'environnement, pour relever efficacement les défis de la protection de l'environnement et du développement durable, au cours des prochaines décennies.

L'auteur du rapport montre à quel point les entreprises se disent disposées à s'engager dans des opérations de mécénat, sous réserve que les acteurs de l'environnement puissent leur proposer des projets ambitieux et à long terme.

L'année 2009 devrait voir la mise en place effective des différentes dispositions préconisées par le rapport de 2007 et le présent rapport de février 2009.

Signé

Claude MARTINAND



Mission d'inspection d'appui concernant le mécénat d'entreprise
Bilan 2008

N°d'enregistrement CGEDD 006320-01
Affaire n°IGE/08/011

Plan de diffusion

Monsieur le Ministre d'État	1 ex
Cabinet du Ministre d'État	1 ex

Secrétaire d'État chargée de l'Écologie	1 ex
Cabinet de la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie	2 ex

Madame la Commissaire générale au développement durable	1 ex
Madame la Déléguée au développement durable	2 ex
Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature	2 ex
Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat	2 ex
Monsieur le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer	2 ex

Monsieur le Vice-Président du CGEDD	1 ex
Madame la Présidente et Messieurs les Présidents de section du CGEDD	7 ex
Monsieur le Président de la CPRN	1 ex

M. LEGRAIN	1 ex
------------	------

archives CGEDD	1 ex
----------------	------

SOMMAIRE

1 LE MÉCÉNAT EST-IL AFFECTÉ PAR LA CRISE ?	3
1.1 La crise financière peut-elle avoir raison du mécénat d'entreprise ?	3
1.2 L'engagement du MEEDDAT	4
2 UN SECTEUR EN RAPIDE ÉVOLUTION	5
2.1 Les chiffres clefs du mécénat d'entreprise	5
2.2 Un engagement sans précédent des entreprises	7
3 DES PROJETS POUR LES ENTREPRISES MÉCÈNES.	9
3.1 Les fondations en quête de projets	9
3.2 L'implication des salariés de l'entreprise	10
4 MISSION MÉCÉNAT	12
4.1 Le rattachement de la mission	12
4.2 Nommer la mission	13
4.3 La composition de la mission	13
4.4 Le recrutement des agents de la mission	15
4.5 La gouvernance de la mission	15
5 CORRESPONDANTS MÉCÉNAT	18
5.1 Les établissements publics sous tutelle	18
5.2 Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	19
5.3 Les associations de protection de l'environnement	19
6 GUIDE JURIDIQUE ET FISCAL	21
6.1 Mécénat de compétence	21
7 LE MÉCÉNAT EN LIGNE	22
7.1 Mise en ligne d'une base de données	22
7.2 La gestion du calendrier	22
8 LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA FORMATION	24
8.1 L'IFORE 24	
8.2 L'ADMICAL	24
8.3 Les « Jeudis du mécénat » du ministère de la Culture	24
8.4 Le « Groupe mécénat » de Rivages de France	25
8.5 Les revues spécialisées	25
9 L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	26
9.1 La Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF)	26
9.2 Fondation EDF DiversiTerre	26
9.3 Gecina 26	
9.4 Crédit Agricole SA	27
9.5 Ikea 27	
9.6 Fondation Total pour la biodiversité et la mer	27
9.7 Moët Hennessy	28
9.8 La Mondiale	28
9.9 Eiffage 29	
9.10 Airbus 29	
10 EN GUISE DE CONCLUSION	31
10.1 Vaincre les préjugés	31
10.2 Asseoir la crédibilité du MEEDDAT, en matière de mécénat	31
10.3 Rendez-vous à la Villa Médicis	32
11 Contacts	33
12 Lettre de mission	40

Avertissement

Le présent rapport n'est que le prolongement du rapport initial, « L'Environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise¹ », remis au Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et à la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, en juin 2007.

Ce rapport préfigure la mise en place de la « Mission mécénat » au sein du MEEDDAT, et insiste sur le souhait des acteurs de l'environnement et des entreprises de multiplier les partenariats, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement.

¹ *L'Environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise*, Dominique Legrain, rapport IGE/06/045, 25 juin 2007.

1 LE MÉCÉNAT EST-IL AFFECTÉ PAR LA CRISE ?

Depuis quelques mois, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'impact de la crise financière et de la crise économique, sur le mécénat d'entreprise.

Il n'y a pas de raison pour que le mécénat d'entreprise ne soit pas affecté par les aléas de la conjoncture. Cependant, face à la crise, les entreprises peuvent réagir de différentes façons.

Le mécénat d'entreprise dédié à l'environnement et au développement durable a acquis droit de cité, pour deux raisons principales :

- la promulgation de la loi du 1^{er} août 2003, dite « loi Aillagon », qui a profondément réformé la fiscalité sur le mécénat, dans un sens très favorable aux entreprises.
- le Grenelle de l'environnement, à l'automne 2007, qui a fortement sensibilisé les entreprises aux enjeux du développement durable.

Ces acquis peuvent être considérés comme définitifs. L'environnement est désormais pris en compte par les entreprises, dans le cadre de leurs politiques de mécénat, au même titre que la culture ou la solidarité.

La crise financière, peut-elle remettre durablement en cause l'engagement des entreprises ?

Dans le cadre de la mission effectuée pour le compte du MEEDDAT, on observe, à petite échelle, des stratégies contrastées :

- certaines entreprises réduisent leurs engagements (Dexia),
- d'autres font preuve d'attentisme, et diffèrent leurs décisions (Moët Hennessy)
- des entreprises, loin de réduire leurs ambitions, consolident leurs fondations (GECINA, Airbus, Total, Ikea...)

Il serait sans doute présomptueux de vouloir tirer des conclusions de portée générale d'un échantillon, par définition, restreint. Par contre, on peut s'interroger sur l'enjeu du mécénat d'entreprise, en période de crise. S'interroger également sur l'attitude à adopter par le MEEDDAT, face à cette situation nouvelle.

1.1 La crise financière peut-elle avoir raison du mécénat d'entreprise ?

Le responsable mécénat de l'Ordre des experts comptables, très proche des entreprises et notamment des PME, estime que la crise va permettre d'effectuer un tri salutaire entre les engagements réfléchis et les opérations de pure opportunité.

Plusieurs remarques à ce sujet :

- pour la plupart des entreprises l'argument financier, qui pourrait être utilisé pour justifier un désengagement, est peu pertinent. Sauf exceptions, les moyens financiers consacrés par les entreprises au mécénat restent relativement modestes, et sont assortis d'une fiscalité avantageuse.
- les bénéfices du mécénat pour l'entreprise, parfois insuffisamment connus ou exploités, sont de l'avis même des entreprises qui pratiquent le mécénat depuis longtemps, très supérieurs aux investissements consentis.

- le mécénat n'a guère de raison d'être s'il est considéré uniquement comme une variable d'ajustement, fonction des bonnes ou moins bonnes performances de l'entreprise. Il ne s'agit pas pour l'entreprise de redistribuer des bénéfices, en période faste, à des bonnes œuvres. Il ne peut s'agir que d'un choix stratégique, mûrement réfléchi, qui doit conforter l'entreprise dans son métier et sur son marché.
- le mécénat doit s'intégrer dans une vision à long terme du développement de l'entreprise. La bonne question pour l'entreprise doit être : comment surmonter la crise au plus vite et anticiper la sortie de crise ? Le mécénat peut, et doit, s'inscrire dans cette démarche prospective pour être pleinement efficace.

1.2 L'engagement du MEEDDAT

Il n'y a aucune raison pour que le MEEDDAT revoie à la baisse ses ambitions en matière de mécénat et de construction de partenariats avec les entreprises, au motif que la période que l'on traverse est sensiblement plus agitée que les périodes précédentes.

Bien au contraire, c'est en période de crise qu'il devient plus nécessaire d'orienter les entreprises vers plus de développement durable.

C'est en France, le message passé tant par le Président de la République, que par les membres du Gouvernement. Le développement durable est devenu une opportunité pour une croissance économique plus vigoureuse et plus équilibrée. Le message est, depuis l'élection de Barack Obama, affirmé avec la même détermination, aux Etats-Unis.

En période de crise, le mécénat doit être considéré comme une opportunité à saisir pour les entreprises, en termes d'innovation, de recherche de visibilité, de conquête de nouveaux marchés... pour les PME, cela peut fournir l'occasion de créer des clubs de mécènes au niveau régional.

Le MEEDDAT peut aider à cette prise de conscience.

2 UN SECTEUR EN RAPIDE ÉVOLUTION

L'ADMICAL a présenté, en juin 2008, les « derniers chiffres » du mécénat d'entreprise en France, qui résultent d'une enquête réalisée en collaboration avec l'institut CSA, ce qui permet de disposer d'un panorama actualisé, au terme du premier semestre 2008².

L'enquête précédente portait sur l'exercice 2005.

➤ Précaution méthodologique

L'enquête ADMICAL-CSA de 2008, réalisée auprès des entreprises de *20 salariés et plus*, est plus large que celle de 2005 qui ne portait que sur les entreprises de *200 salariés et plus*.

➤ Analyse de l'enquête 2008

L'élargissement du panel des entreprises interrogées donne une idée plus précise du mécénat en France et se traduit mécaniquement par un volume financier consacré au mécénat plus important, par intégration du mécénat des PME.

Par ailleurs, le mécénat des entreprises de 200 salariés et plus a subi une très forte progression au cours des deux dernières années.

2.1 Les chiffres clefs du mécénat d'entreprise

➤ Entreprises de plus de 20 salariés

Entreprises de 20 salariés et plus

- 30 000 entreprises pratiquent le mécénat
(23% des entreprises de cette catégorie - 20 salariés et plus - soit 1 sur 4)
- Budget du mécénat, tous domaines confondus : 2,5 milliards €
(1 milliard €, en 2005, pour les entreprises de 200 salariés et plus)
- 73% des entreprises mécènes ont entre 20 à 99 salariés
(les PME représentent plus des 2/3 des entreprises mécènes)
- 63% du budget de mécénat émane des entreprises de 200 salariés et plus
(près des 2/3 du budget du mécénat émane des grandes entreprises)

² Sondage réalisé du 10 au 18 avril 2008, auprès de 896 entreprises de 20 salariés et plus.

*Implication des entreprises de 20 salariés et plus,
par domaine d'intervention*

- Solidarité : 47%
- Culture : 36%
- Sport : 26%
- Environnement : 14%
- Recherche 11%

(le total des % est supérieur à 100, les entreprises pouvant s'impliquer dans plusieurs domaines différents)

➤ Entreprises de plus de 200 salariés

Entreprises de 200 salariés et plus

Budget mécénat :

- | | |
|----------|------------------|
| - 2006 : | 1 milliard € |
| - 2008 : | 1,575 milliard € |

(croissance de près de 60% en 2 ans)

*Prise en compte de l'environnement,
par les entreprises de 200 salariés et plus*

- 2006 : 19% des entreprises
- 2008 : 24% des entreprises

(forte progression de la prise en compte de l'environnement dans les choix d'intervention des grandes entreprises)

*Part du mécénat en faveur de l'environnement,
pour les entreprises de 200 salariés et plus*

2006 : 5%, de leur investissement

2008 : 10% de leur investissement

(doublement de l'effort en faveur de l'environnement en 2 ans)

➤ Les fondations d'entreprise

Nombre de fondations d'entreprises

- 2003 : 120
- 2008 : 290
- Progression 2003 / 2008 : 170

(le nombre de fondations d'entreprises a progressé de près de 60%, en 5 ans)
% des entreprises impliquées en faveur de l'environnement,
en fonction de la taille de l'entreprise

- Entreprises de 20 à 99 salariés : 11%
- Entreprises de 100 à 199 salariés : 20%
- Entreprises de 200 salariés et plus : 24%

(l'environnement est d'autant mieux pris en compte que l'entreprise est importante)

➤ *Les budgets du mécénat d'entreprise*

Budget du mécénat d'entreprise,
par secteur d'activité

- Culture : 39%	975 M €
- Solidarité : 32%	800 M €
- Environnement : 15%	375 M €
- Recherche : 9%	225 M €
- Sport : 5%	125 M €
- Total : 100%	2,5 Md €

2.2 Un engagement sans précédent des entreprises

On assiste à une véritable explosion du mécénat d'entreprise. Les chiffres de l'enquête ADMICAL - CSA de 2005 font désormais figure de données suranées.

Ceci tient, pour partie, à la récente prise en compte des PME (moins de 200 salariés), très actives dans le mécénat de proximité, et à une progression sans précédent de l'effort des grandes entreprises (plus de 200 salariés).

L'environnement recueille désormais 15% des budgets du mécénat d'entreprise (20 salariés et plus), en arrivant en 3^e position derrière la solidarité et la culture.

Le budget des grandes entreprises (plus de 200 salariés) en faveur de l'environnement a doublé en 2 ans. Le nombre de fondations d'entreprise a augmenté de près de 60% en 5 ans.

Plusieurs explications (a posteriori), à cette explosion du mécénat d'entreprise :

- la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat (simplifications administratives, réductions fiscales...)
- le rôle de la mission mécénat du ministère de la Culture, qui a sensibilisé les entreprises et le monde économique aux causes d'intérêt général et aux mécanismes du mécénat
- le Grenelle de l'environnement, qui a fait entrer l'écologie et le développement durable dans le débat public

Le budget de 375 M € consacré à l'environnement (entreprises de 20 salariés et plus), par son ampleur soudaine, mérite un examen approfondi, tant il est important par rapport au montant relevé dans la précédente enquête de 2005, pour les entreprises de 200 salariés et plus (50 M €).

Le MEEDDAT, avec sa future mission mécénat, aura intérêt à disposer d'un *Observatoire du mécénat environnemental*, sans que cela fasse double emploi avec ce qui est réalisé par l'ADMICAL, afin de connaître de façon précise et qualitative la nature de l'engagement des entreprises en faveur de l'environnement et du développement durable, tant les initiatives peuvent se révéler riches et diverses.

3 DES PROJETS POUR LES ENTREPRISES MÉCÈNES

3.1 Les fondations en quête de projets

Un certain nombre de fondations d'entreprises ont vu le jour, au cours des deux ou trois dernières années. L'expérience montre, que lorsqu'une fondation d'entreprise se crée ses dirigeants n'ont, bien souvent, pas d'idées précises sur les projets à soutenir.

Pour le mécène, la création d'une fondation répond, avant tout, au besoin d'un engagement solidaire, bénéfique pour l'entreprise.

L'entreprise, d'une façon générale, procède en deux temps :

- définition, *a priori*, de ses futurs champs d'intervention : solidarité, santé, préservation du patrimoine, environnement, développement durable..., en fonction de sa culture d'entreprise et de ses priorités stratégiques.
- dans un second temps, décision de privilégier des partenaires institutionnels, organismes ou associations, bénéficiant d'une forte image de marque en raison de leur notoriété ou de leur haut niveau de compétence,
 - ou,
- volonté d'impliquer les salariés de l'entreprise, sollicités pour proposer et, la plupart du temps, parrainer les projets.

L'entreprise peut choisir l'une ou l'autre formule, elle peut également réserver une partie de ses budgets pour des programmes à conduire avec des partenaires institutionnels, et, une autre partie aux initiatives des salariés.

Lorsque l'entreprise choisit, pour ses opérations de mécénat, de s'impliquer en faveur de l'environnement et du développement durable, dans la majorité des cas, elle éprouve des difficultés à définir les projets à soutenir. Certaines entreprises consultent Internet pour voir ce qui se fait et trouver la bonne idée : pédagogie dans les écoles, soutien à des programmes de reforestation en Afrique...

La méthode a ses limites, et il est rare que l'entreprise trouve un projet satisfaisant de cette façon.

Un bon projet à défaut de pouvoir être sélectionné sur catalogue, doit être co-produit par l'entreprise et l'organisme susceptible d'être bénéficiaire du projet. Tout est à inventer, les meilleurs projets sont, par définition, ceux qui ne sont pas encore matérialisés. Chacun des partenaires doit co-construire le projet, en tenant compte de ses ambitions, de ses atouts, de la convergence des intérêts des protagonistes.

La mission mécénat du MEEDDAT aura pour tâche de favoriser et de multiplier les rencontres entre les acteurs de l'environnement et les entreprises.

L'expérience montre qu'il est utile d'aller à la rencontre, et d'être à l'écoute des entreprises qui ont choisi de développer leurs actions de mécénat au profit de l'environnement et du développement durable³, pour les mettre en relation avec les bons interlocuteurs.

Cette démarche semble plus réaliste, que celle, fréquemment pratiquée, qui consiste pour les acteurs de l'environnement à définir, a priori, des projets à soumettre aux entreprises

³ Plus nombreuses à manifester leur intérêt depuis le Grenelle de l'environnement.

et à attendre qu'une entreprise, quelle qu'elle soit, accepte de signer le contrat de partenariat correspondant.

Une des tâches de la mission mécénat du MEEDDAT sera de rencontrer les entreprises désireuses de créer des fondations pour s'investir dans le champ de l'environnement et du développement durable.

Bénéficiant d'une connaissance globale des enjeux environnementaux et d'une certaine neutralité, la mission mécénat pourra plus facilement que les acteurs de l'environnement eux-mêmes, mettre l'entreprise en contact avec les interlocuteurs pertinents.

3.2 L'implication des salariés de l'entreprise

Certaines entreprises choisissent de solliciter leurs salariés pour que les projets de mécénat retenus soient sélectionnés parmi leurs propositions⁴.

La démarche est tout à fait légitime. Elle a néanmoins des conséquences importantes sur le choix des projets.

Spontanément les salariés se portent plus volontiers vers des projets de proximité et des projets à caractère social ou humanitaire. Les projets concernant l'environnement sont plus difficiles à appréhender et peuvent paraître, à première vue, moins valorisants. Les projets qui s'inscrivent dans le champ de la solidarité sont souvent ponctuels, alors que les programmes qui concernent la protection de l'environnement sont fréquemment des opérations à moyen ou long terme.

Paradoxalement, les questions concernant la protection de l'environnement intéressent un très large public, toutes générations confondues, mais sont plus difficile à faire émerger⁵.

Il est donc nécessaire de trouver des modes de sensibilisation des salariés aux problématiques environnementales, qui peuvent concerner la protection de la faune, de la flore, des paysages, mais aussi les économies d'énergie, le tri sélectif, le bruit, les comportements alimentaires... Nécessaire également de montrer que la protection de l'environnement est une expression de la solidarité.

Pour combler ce hiatus qui existe entre les préoccupations sociales et environnementales, il est suggéré que la mission mécénat du MEEDDAT, propose ses services aux entreprises qui le souhaitent, en organisant des conférences sur les lieux de travail des salariés, sur différents sujets concernant la protection de l'environnement.

Ces conférences qu'il y aurait intérêt à labeliser, pour leur donner une certaine visibilité (« *Les carrefours du développement durable* », « *Les rendez-vous de l'écologie* »...), pourraient faire appel aux acteurs de l'environnement les plus impliqués : Réserves naturelles de France, LPO, Conservatoire du littoral, ONF, Muséum national d'histoire naturelle, parcs régionaux ou nationaux... De nombreux acteurs de l'environnement semblent prêts à tenter ce genre d'expériences.

⁴ La Fondation d'entreprise Eiffage a choisi de solliciter ses salariés pour sélectionner ses opérations de mécénat.

⁵ Ikea développe, depuis plusieurs années, des conférences sur le développement durable pour les salariés du groupe.

Il est proposé que la mission mécénat du MEEDDAT organise des conférences dans les entreprises pour sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux, en faisant appel aux acteurs de l'environnement : LPO, Conservatoire du littoral, Réserves naturelles de France...

Ceci devrait permettre aux salariés sollicités par les fondations d'entreprises de parrainer avec plus de discernement des projets en faveur de l'environnement.

4 MISSION MÉCÉNAT

La lettre de commande adressée au chef du service de l'Inspection générale de l'environnement par le ministre d'Etat et la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, précise que :

« La mission devra faire toutes propositions utiles pour assurer la mise en place, avant la fin de l'année 2008, d'une cellule dédiée au mécénat d'entreprise au sein du MEDAD⁶, comme cela s'est fait avec succès au ministère de la culture ».

4.1 Le rattachement de la mission

La configuration actuelle du MEEDDAT offre une opportunité unique et singulière pour structurer et développer le mécénat d'entreprise, dans le champ de l'écologie et du développement durable.

Pour la première fois depuis la création du ministère de l'environnement en 1971, la préoccupation de l'écologie et du développement durable est concentrée au sein d'une administration unique qui regroupe l'environnement, l'urbanisme, les infrastructures, l'aménagement du territoire, l'énergie...

Les grandes entreprises (Bouygues, Colas, Lafarge, France Télécom, Areva, EDF, Suez, Total...) qui contribuent à l'aménagement du territoire ont désormais pour interlocuteur le MEEDDAT. Ces mêmes entreprises sont toutes directement concernées par le *développement durable*. Le Grenelle de l'environnement a constitué, de ce point de vue, une étape décisive.

Le rattachement de la mission mécénat au sein du MEEDDAT doit répondre à cet élargissement, sans précédent, des missions du ministère.

Le mécénat d'entreprise nécessite une vision prospective des mutations à venir de la société tant au niveau national et européen qu'au niveau mondial. Il nécessite une vision stratégique de ce que peut signifier un développement durable susceptible de répondre aux défis de l'environnement.

➤ Le Commissariat général au développement durable

Le CGDD présente plusieurs avantages : il regroupe services et directions directement concernés par le développement économique, la recherche, l'innovation, les études prospectives. Il contribue à préparer les choix stratégiques du ministère en matière de développement durable. Son champ d'action concerne l'énergie, les matières premières, les transports, l'habitat, la prévention des risques, la gestion durable des milieux...

Le CGDD a une vocation transversale au sein du ministère, favorable à la mise en œuvre d'opérations de mécénat diversifiées, fortement tournées vers les enjeux d'avenir.

Enfin, la mission mécénat du MEEDDAT pourrait bénéficier au sein du CGDD de l'expertise des différents services qui lui sont rattachés.

Ne pouvant être rattachée à une direction générale, ce qui limiterait inutilement son champ d'intervention, il a été décidé par la secrétaire d'Etat à l'Ecologie que la mission mécénat serait rattachée au Commissariat général au développement durable (CGDD).

⁶ Devenu, depuis lors, MEEDDAT.

4.2 Nommer la mission

Le terme de «mission mécénat», utilisé par commodité, peut présenter deux inconvénients :

- il est actuellement utilisé par le ministère de la Culture et de la communication et par différents établissements publics. Le terme sera sans doute rapidement repris par d'autres administrations, par des universités...
- pour l'opinion, il peut conduire à penser que les objectifs de la mission se résument à une simple collecte de fonds. La mission mécénat ne doit pas être perçue comme un officine pour ministère en manque de moyens financiers. Il semble par contre important d'afficher les ambitions et les projets partagés par le MEEDDAT et les entreprises et d'affirmer, d'entrée de jeu, le positionnement spécifique du ministère en matière de développement durable.

Pour se distinguer des autres acteurs publics du mécénat, il est suggéré que la mission s'intitule :

« Mission mécénat et développement durable »

Ce qui aurait pour avantage de personnaliser la mission mécénat du MEEDDAT, par rapport à d'autres organismes de même nature.

4.3 La composition de la mission

Compte tenu de la réorganisation générale du ministère, il semblerait que le CGEDD ne dispose, actuellement, de guère de marges de manœuvres en termes de postes budgétaires à affecter à la mission mécénat.

Deux configurations sont envisageables :

➤ *Une formule a minima*

La mission mécénat du MEEDDAT peut s'inspirer du format de la mission mécénat du ministère de la Culture :

- 1 chef de mission
- 1 ou 2 chargés de missions
- 1 secrétariat (autonome, ou partagé, au moins au démarrage de la mission)

Crée en 2004, la mission mécénat du ministère de la Culture s'interroge, aujourd'hui, sur son fonctionnement et son positionnement : dispersion des tâches, sollicitations toujours plus nombreuses, prise en charge directe du mécénat par les organismes culturels eux-mêmes... La mission mécénat du musée du Louvre, opérationnelle, est animée par une équipe de vingt personnes.

Dans l'hypothèse d'une configuration réduite, la mission mécénat du MEEDDAT pourrait s'appuyer sur les services existants du ministère (direction de la communication, service juridique...).

➤ *Une mission élargie*, moteur de la relation avec les entreprises

Le format de la mission mécénat du MEEDDAT devrait répondre à une logique particulière, liée à l'ampleur des enjeux qui devront être portés par cette mission (le développement durable, au regard des crises écologiques annoncées), et à l'ambition politique d'un ministère qui doit faire face à de lourdes responsabilités.

Si la dimension culturelle est, de toute évidence, un élément primordial de la vie en société (création artistique, protection du patrimoine, création et diffusion de valeurs sociales partagées...), la protection de la biodiversité, la sauvegarde de l'environnement (ressource en eau, énergies renouvelables, qualité des aliments...), le développement durable dans ses différentes composantes conditionnent non seulement la qualité et le niveau de vie de nos concitoyens, mais aussi... la survie des peuples (changement climatique, désertification, mouvements migratoires...).

L'écologie est, de toute évidence, l'enjeu du XXI^e siècle.

L'importance prise par ces questions de développement durable va être perçue de façon de plus en plus aiguë par les citoyens, au cours des prochaines décennies, et entraîner une pression sans cesse croissante sur les pouvoirs publics et la classe politique. Les aléas du prix du baril de pétrole, le renchérissement du coût de la vie, les effets de la crise financière n'en sont que les faibles signes annonciateurs.

L'économie mondiale va être durablement affectée par ces évolutions, les entreprises fortement concernées.

Les tâches de la mission mécénat du MEEDDAT seront nécessairement multiples et largement différencierées : relations avec les grandes entreprises (dont les sièges sont très majoritairement en région parisienne), relations avec les PME, mise en place d'un réseau de correspondants régionaux en s'inspirant des initiatives du ministère de la Culture (chambres de commerce et d'industrie, experts comptables, notaires...), soutien au réseau des acteurs de l'environnement (établissements publics sous tutelle du MEEDDAT, associations), veille juridique (suivi des textes législatifs et réglementaires), communication, relations publiques (manifestations, évènements, interventions ministérielles...), documentation (site Internet, guide juridique et fiscal...), accueil téléphonique, messagerie électronique...

La mission mécénat du MEEDDAT peut, dans cette hypothèse, devenir un acteur original et innovant au sein du Commissariat général au développement durable.

Il est souhaitable de désigner, le plus rapidement possible, le chef de la future mission mécénat du MEEDDAT, afin qu'il puisse incarner physiquement cette nouvelle mission du ministère. L'attente des acteurs de l'environnement et des professionnels du mécénat est de plus en plus palpable.

Il appartiendra ensuite au ministre d'Etat, à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie et à la commissaire au Développement durable de définir le format de cette mission mécénat.

On peut imaginer une montée en puissance progressive de la mission. Il faut simplement ne pas perdre de vue que le contexte est actuellement favorable, à la suite du Grenelle de l'environnement, et que l'enjeu du rapprochement entre le monde de l'entreprise et le monde de l'environnement ne peut se juger uniquement à l'aune des sommes collectées auprès des entreprises. La mission mécénat doit favoriser un véritable changement de culture, tant dans le monde de l'entreprise que dans le monde de l'environnement.

Les défis à affronter concernent, au minimum, les 20 ou 30 prochaines années. Il faut donc considérer le problème sous cet angle et faire preuve d'ambition.

On peut souhaiter que, dans un laps de temps relativement court, la mission mécénat du MEEDDAT, compte une dizaine de personnes à temps plein, ce qui resterait très

inférieur, pour prendre cet exemple, aux effectifs de la mission mécénat du musée du Louvre.

4.4 Le recrutement des agents de la mission

Différentes candidatures se sont manifestées depuis le début de l'année 2008, pour rejoindre la future mission mécénat du MEEDDAT.

Il est intéressant de constater l'intérêt manifesté par des personnalités d'horizons divers pour ce rapprochement à effectuer avec le monde de l'entreprise.

Les origines des candidats sont diverses :

- agents du MEEDDAT
- agents issus d'autres ministères
- salariés du secteur privé, familiers des problématiques concernant le mécénat d'entreprise
- jeunes diplômés, en quête d'un « job » intéressant

Le statut de fonctionnaire ou de contractuel, pour les agents de la fonction publique, ne devrait pas entrer en ligne de compte pour les futurs recrutements, dans la mesure où il n'existe pas de filière, de diplôme ou de concours accordant un avantage décisif à tel ou tel candidat.

Par contre, des choix peuvent être effectués, au moment des appels à candidature, pour que le poste de chef de mission, par exemple, soit attribué à un agent du MEEDDAT familier du fonctionnement du ministère et susceptible d'être accepté d'emblée par les personnels des établissements publics sous tutelle et les milieux associatifs.

En cas de carence de postes budgétaires, pour le chef de la mission mécénat, un appel à candidature pourrait être lancé auprès du CGEDD, du CGAAER ou du Conseil général des Mines.

Les recrutements pour la mission mécénat du MEEDDAT, devraient être très ouverts, et plus axés sur la motivation des agents que sur leurs diplômes.

Un soin particulier devrait être apporté à la diversité des recrutements.

4.5 La gouvernance de la mission

La mission mécénat aura pour première tâche de mettre en place les différents outils au sein du MEEDDAT, susceptibles de favoriser le développement du mécénat en faveur de l'environnement.

- animer le réseau des correspondants mécénat au sein des différentes structures en charge de la protection de l'environnement.
- édition du Guide juridique et fiscal du mécénat en faveur de l'écologie et du développement durable
- publication d'un répertoire annuel du mécénat en faveur de l'écologie et du développement durable
- mise en ligne et suivi du portail mécénat sur le site Internet du MEEDDAT

- organisation de cycles de formation à l'IFORE

- ...

Elle devra également assurer :

- une présence dans les colloques et manifestations consacrés au mécénat environnemental, qui se révèlent d'une grande utilité pour les prises de contact
- une pédagogie régulière, et un accompagnement, auprès des acteurs de l'environnement
- l'animation du réseau des acteurs du mécénat : grandes entreprises, PME, associations, établissements publics en charge de l'environnement...
- l'information régulière des ministres en charge de l'écologie et du développement durable, pour donner un poids politique, et une visibilité aux actions de mécénat

Le champ du mécénat est vaste, si l'on veut bien considérer le tissu des grandes entreprises et le réseau des PME.

➤ Les opérations ponctuelles ou locales

Nombre d'opérations de mécénat résultent de rencontres de circonstances (colloques, visites de terrain...). Les initiatives des acteurs du mécénat sont multiples, d'importance variable, sans pour autant s'inscrire dans des logiques toujours structurées. Ces initiatives sont néanmoins essentielles.

Le mécénat ne se décrète pas. Il s'agit d'un acte libre qui engage une entreprise et un porteur de projet. C'est ce qui fait sa richesse et lui donne parfois son caractère imprévisible. « L'intérêt général », au sens de la loi du 1^{er} août 2003, résulte du libre choix de deux partenaires, dans le cadre des dispositions législatives existantes, assorti d'un contrôle de l'administration fiscale pour l'octroi des avantages fiscaux :

- l'acteur de l'environnement en recherche de mécénat ne peut pas contraindre l'entreprise à accepter son projet, contre son gré.
- l'entreprise ne peut pas plus imposer son projet à un acteur de l'environnement récalcitrant.
- la mission mécénat peut aider, accompagner, informer, faciliter... sans toutefois disposer d'un pouvoir de contrainte. C'est sans doute l'intérêt et la noblesse de sa mission.

➤ Les choix stratégiques des grandes entreprises

On est de plus en plus fréquemment confronté à de grandes entreprises qui souhaitent créer leur propre fondation et qui s'interrogent sur les enjeux de l'écologie et du développement durable, susceptibles d'être en adéquation avec leur stratégie industrielle ou commerciale.

Les réponses peuvent difficilement être apportées dans l'improvisation ou au coup par coup. La mission mécénat du MEEDDAT aura un rôle significatif à jouer :

- pour proposer aux entreprises des programmes à forte valeur ajoutée,
- pour susciter des regroupements d'entreprises autour de certains programmes,
- pour assurer, dans certains cas, la cohérence des démarches entre l'Etat, les collectivités territoriales, le milieu associatif et les entreprises.

La mission mécénat aura, dans les premières années, à faire émerger une véritable culture du mécénat auprès des acteurs de l'environnement, et à développer une relation durable entre le monde de l'entreprise et le monde de l'environnement.

Selon la nature des opérations de mécénat, la mission mécénat du MEEDDAT aura :

- à suivre, accompagner, aider, valoriser... les opérations de mécénat initiées par les acteurs locaux.

- à apporter un soutien logistique fort aux entreprises qui souhaitent s'investir de façon durable, sur des programmes ambitieux, en faveur de l'environnement et du développement durable.

5 CORRESPONDANTS MÉCÉNAT

Pour que le mécénat en faveur de l'écologie et du développement durable se développe, deux conditions préalables sont nécessaires :

- que les principaux acteurs de l'environnement désignent des « correspondants mécénat »
- que la liste de ces correspondants soit largement diffusée et facilement accessible

Non seulement il faut que les entreprises, les particuliers, les services de l'Etat sachent à qui s'adresser, mais aussi que chacun puisse être orienté vers une personne compétente et réactive.

5.1 Les établissements publics sous tutelle

La secrétaire d'Etat à l'Ecologie a adressé, en juin 2008, un courrier aux directeurs des établissements publics sous tutelle du MEEDDAT directement concernés par le mécénat d'entreprise, afin qu'ils désignent des correspondants mécénat :

- Conservatoire du littoral
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Agence des aires marines protégées
- Parcs nationaux de France
- Parcs nationaux

Une démarche similaire a été engagée par la secrétaire d'Etat, en septembre 2008, pour les établissements publics sous tutelle conjointe de plusieurs ministères :

- Office national des forêts
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Muséum national d'histoire naturelle

La plupart des correspondants ont été désignés au cours du second semestre 2008.

Des contacts pris avec les différents organismes concernés, il est possible de tirer quelques enseignements :

- certains établissements publics ont été longs à répondre et ont fait preuve de frilosité face à une activité nouvelle et à un champ de réflexion encore peu maîtrisé.
- le choix des « correspondants mécénat » est assez peu homogène, d'un établissement à l'autre. Il s'agit parfois du directeur de l'établissement, parfois d'un agent nouvellement recruté qui a encore peu d'expérience.

Pour avoir les meilleures chances de succès, le partenariat avec les entreprises doit être porté par des personnes qui maîtrisent parfaitement l'activité de l'établissement qu'ils représentent, qui en connaissent les forces et les faiblesses, qui puissent s'engager sur les grandes orientations à donner au mécénat lors des discussions avec leurs interlocuteurs.

- Il est toutefois à noter que divers « correspondants mécénat » ont très vite exprimé le souhait de multiplier les contacts avec le ministère, de participer à des formations, d'être informés du mieux qu'il soit possible. Il est souhaitable, désormais, de ne pas les décourager.

5.2 Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Afin d'assurer une cohérence des politiques du MEEDDAT dans le champ du mécénat, il semble tout aussi important de désigner des correspondants du ministère au niveau régional. C'est ce qui a été fait par le ministère de la Culture avec les DRAC.

Pour le MEEDDAT, la réorganisation des services au niveau territorial⁷ ne devrait pas être un frein à la désignation de ces correspondants.

Trois cas de figure vont se présenter :

- nomination de correspondants dans les DIREN
- nomination dans les DRIRE / DIREN fusionnées
- nomination, à partir de 2009 jusqu'en 2011, dans les DREAL

Il sera facile pour les directeurs des structures régionales, au moment des fusions, de décider de maintenir la personne précédemment désignée dans une des composantes de la structure ou de modifier l'organigramme, en fonction des compétences élargies de la nouvelle structure.

Il est important, notamment pour solliciter le réseau des PME, que les DIREN et les futures DREAL puissent désigner des correspondants mécénat.

5.3 Les associations de protection de l'environnement

Le mécénat d'entreprise ne concerne pas uniquement les organismes publics dépendant du MEEDDAT. Les politiques en faveur de l'environnement et du développement durable ont tout à gagner du soutien et des initiatives du secteur associatif particulièrement développé en France, dans le domaine de l'environnement.

Il est souhaitable de proposer, le plus rapidement possible, aux associations qui le souhaitent de désigner et de faire connaître leur correspondant mécénat, pour qu'ils puissent être référencés dans la base de données du ministère.

La liste des correspondants mécénat a vocation à être disponible sur le site Internet du ministère.

⁷ Instruction du Premier Ministre du 15 mai 2008.

Il est suggéré que soit organisé, au plus vite, par la mission mécénat des rencontres / débats avec les correspondants mécénat du ministère, ceci pour deux raisons :

- afin de ne pas décevoir des agents qui ont accepté de s'impliquer en faveur du mécénat, et qui, légitimement, attendent un accompagnement et des informations de la part du ministère

- afin de faire émerger une culture commune, au sein des établissements publics sous tutelle du MEEDDAT.

Ce qui vaut pour les correspondants mécénat des établissements publics sous tutelle du MEEDDAT vaut également pour le réseau associatif qui œuvre en faveur de l'environnement.

6 GUIDE JURIDIQUE ET FISCAL

Le rapport de l'Inspection générale de l'environnement de juin 2007, préconisait la réalisation d'un Guide juridique et fiscal du mécénat d'entreprise exclusivement consacré à l'écologie et au développement durable.

Des démarches ont été entreprises pour faire en sorte que le guide juridique et fiscal puisse être réalisé dans le cadre du mécénat de compétence.

6.1 Mécénat de compétence

Cette proposition a été validée par le cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, cette offre de service pouvant constituer une preuve par l'exemple du dynamisme du mécénat et de l'importance accordée aux thématiques de l'environnement et du développement durable, par les partenaires économiques et sociaux.

Des négociations ont eu lieu pour chiffrer la valorisation du travail à effectuer par le prestataire de service, le mécénat de compétence ouvrant droit, au même titre que le mécénat financier, aux réductions fiscales prévues par la loi du 1^{er} août 2003.

Le service juridique du MEEDDAT a été consulté sur les termes et les modalités de la convention à passer entre le prestataire et le MEEDDAT, notamment sur deux points :

- possibilité pour le MEEDDAT de délivrer un rescrit fiscal, valant reconnaissance de l'action de mécénat, au sens de la législation fiscale, au prestataire de service
- respect des droits de propriété intellectuelle du prestataire de service

7 LE MÉCÉNAT EN LIGNE

Le premier réflexe du citoyen, du salarié-internaute en quête de renseignements est d'utiliser Internet. Information rapide, facile à consulter, dont les mises à jour peuvent être régulières.

Le mécénat est basé sur la recherche de partenaires, la définition de projets, la recherche d'informations juridiques ou fiscales, la consultation d'expériences intéressantes ou originales. Dans le domaine du mécénat comme dans bien d'autres domaines, Internet constitue un moyen de communication moderne et performant.

Le site du MEEDDAT ne dispose pas, à ce jour, de plate-forme consacrée au mécénat d'entreprise.

7.1 Mise en ligne d'une base de données

Une des premières tâches de la mission mécénat du MEEDDAT devrait être d'ouvrir une plate-forme dédiée au mécénat d'entreprise sur le site du ministère.

Il appartiendra à la mission mécénat du ministère de définir son contenu et de le faire évoluer au cours du temps, afin de l'enrichir et d'être au plus près de la demande des utilisateurs du site. A titre d'illustration, on peut suggérer la mise en ligne des informations suivantes :

- coordonnées des correspondants mécénat des établissements publics sous tutelle, des DRIRE-DIREN-DREAL, des associations de protection de l'environnement
- discours et prises de position ministériels concernant le mécénat
- Guide juridique et fiscal, régulièrement mis à jour
- rapport de l'Inspection générale de l'environnement, de juin 2007
- programme des formations concernant le mécénat, organisées par l'IFORE, l'ATEN ou d'autres organismes spécialisés
- agenda des colloques, séminaires et manifestations concernant le mécénat environnemental
- coordonnées des organismes publics et privés qui font autorité dans le domaine du mécénat (ADMICAL, Fondation de France, Centre français des fondations...)
- Répertoire du mécénat environnemental, mis à jour chaque année
- Guide pratique, contenant des informations sur « comment s'y prendre ? » : rédiger une convention de partenariat, évaluer annuellement les opérations de partenariat, les contreparties à prévoir dans les conventions pour les entreprises mécènes...
- témoignages des acteurs du mécénat (chefs d'entreprises, acteurs politiques, responsables des politiques environnementales...)
- liens avec les principaux sites consacrés au mécénat d'entreprise et aux acteurs du mécénat
- ...

7.2 La gestion du calendrier

Se pose la question du moment le plus opportun pour ouvrir la plate-forme consacrée au mécénat sur le site Internet du MEEDDAT.

La création du portail va engendrer un flux régulier de demandes de renseignements, de sollicitations de la part des acteurs du mécénat.

Il semble donc judicieux de subordonner la mise en service du portail consacré au mécénat, à la mise en place effective de la mission mécénat, appelée à devenir le point focal des initiatives du ministère en ce domaine.

Ajoutons, à ce sujet, que la gestion du portail mécénat demandera compétences et disponibilité, qu'il s'agisse de la configuration du site, de sa mise à jour ou des relations à entretenir avec les internautes.

8 LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA FORMATION

8.1L'IFORE

La vocation de l'IFORE⁸ est d'organiser des cycles de formation pour les personnels du MEEDDAT. Ces formations concernent les achats publics, la gestion des ressources humaines, le contrôle de gestion, les installations classées, les risques naturels majeurs, l'hydrobiologie, la gestion de la faune sauvage... Le mécénat d'entreprise peut figurer dans les programmes de formation, pour peu que le ministère en face la demande.

La directrice de l'IFORE, suggère plusieurs pistes :

- sessions de formation pour les correspondants mécénat des établissements publics sous tutelle du MEEDDAT
- sessions de formation pour les correspondants mécénat des DRIRE-DIREN-DREAL
- journées de sensibilisation des personnels du ministère

Par ailleurs la directrice propose :

- de mettre en place et d'animer un réseau de conférences régionales sur le thème du mécénat, en lien étroit avec la mission mécénat.

Les intervenants pour ces cycles de formation pourront être des enseignants de l'IFORE, des personnels du ministère (agents de la mission mécénat, représentants des directions de l'administration centrale ou des services déconcentrés), des intervenants extérieurs rémunérés par l'IFORE (juristes, conseils en mécénat d'entreprise), des représentants de fondations d'entreprises ou des acteurs de l'environnement concernés par des opérations de mécénat.

Ajoutons que l'ATEN⁹ peut jouer un rôle similaire pour le compte du MEEDDAT.

8.2L'ADMICAL

L'ADMICAL organise de façon régulière des conférences thématiques ou des manifestations sur le mécénat d'entreprise :

- les « Admithèmes », plusieurs fois par an, sur des sujets d'actualité
- les « Matinales » qui sont des petits déjeuners, réservés aux adhérents, et qui font intervenir un spécialiste du mécénat sur un sujet donné
- les « Assises internationales du mécénat », qui ont lieu tous les deux ans.

Les manifestations organisées par l'ADMICAL réunissent de nombreux participants et sont de très bonne qualité.

8.3Les « Jeudis du mécénat » du ministère de la Culture

La mission mécénat du ministère de la Culture organise, deux fois par trimestre à Paris¹⁰, des rencontres, et une fois par an en province, « Les Jeudis du mécénat », sur des thèmes concernant le mécénat culturel, mais aussi sur les différentes pratiques du mécénat (mécénats croisés, mécénat de compétence...). La participation à ces conférences est toujours enrichissante, dans la mesure où elle permet de rencontrer des chefs d'entreprise,

⁸ Institut de formation de l'environnement - 6,rue du Général Camou – 75007 Paris.

⁹ Atelier technique des espaces naturels – 2, place Viala – 34060 Montpellier.

¹⁰ Les rencontres ont lieu traditionnellement à l'auditorium Colbert, Galerie Colbert, 2 rue Vivienne 75002 Paris.

des responsables d'associations, de se familiariser avec des méthodes de travail, également d'intervenir pour évoquer les sujets concernant le développement durable.

8.4Le « Groupe mécénat » de Rivages de France

L'association Rivages de France a mis en place, fin 2007, un groupe de réflexion sur le mécénat, relativement informel, qui réunit tous les deux mois une vingtaine de participants : responsables de fondations d'entreprises et acteurs de l'environnement.

Chaque réunion est l'occasion de solliciter un ou deux intervenants qui sont invités à exposer le fonctionnement de leur fondation lorsqu'il s'agit d'entreprises ou leurs missions lorsqu'il s'agit d'acteurs de l'environnement. Sont intervenus, en 2008 :

La Fondation Total pour la biodiversité et la mer, la Fondation Banque populaire, la Fondation Eiffage, le Crédit coopératif, la Fondation Veolia, la mission mécénat du ministère de la Culture, l'ONF... Sont intervenus dans les débats le Conservatoire du littoral, le WWF France, la LPO, le Réseau des Grands sites de France, Réserves naturelles de France...

Ce type de rencontre, présidé et animé par l'auteur du présent rapport, se révèle d'une grande efficacité. Il permet de nouer des contacts entre mécènes et bénéficiaires, d'engager des discussions très ouvertes, de mieux appréhender le monde du mécénat, de comprendre les exigences des entreprises.

Au vu de la satisfaction exprimée par les participants, il est fortement conseillé de poursuivre ce type d'expérience.

8.5Les revues spécialisées

De nombreuses publications et lettres électroniques sont spécialisées sur les questions de mécénat.

Citons notamment les publications de l'ADMICAL :

- *Guide juridique et fiscal du mécénat et des fondations à l'usage des entreprises et des entrepreneurs*, Olivier Binder.
- *Répertoire du mécénat d'entreprise* (mise à jour annuelle)
- *Entreprise & mécénat* (6 numéros par an)

Les publications de la Fondation de France :

- *Contact*, Lettre de la Fondation de France

Des lettres électroniques spécialisées :

- *MECEN'EXPRESS*, La Lettre du mécénat (bi-mensuel), Atout Mécénat

9 L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Différentes entreprises sont intervenues, dans le cadre du mécénat d'entreprise, au cours de l'année 2008, en soutien aux causes de l'écologie et du développement durable.

9.1 La Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF)

En avril 2008, la Garantie mutuelle des fonctionnaires et Parcs nationaux de France (PNF) ont signé une convention de 3 ans concernant l'accessibilité des parcs nationaux aux personnes en situation de handicap.

Le partenariat intitulé « La nature en partage » est fondé sur les valeurs de solidarité portées par un groupe d'assurance mutualiste et un acteur emblématique de la protection des espaces naturels en France.

Le montant du partenariat de la GMF s'élève à 900 000 € sur 3 ans.

Après plusieurs mois de mise en œuvre effective de ce partenariat, on constate une forte mobilisation de la part de la GMF.

9.2 Fondation EDF DiversiTérre

La Fondation EDF DiversiTérre a signé, le 30 juin 2008, des conventions de partenariat avec cinq acteurs majeurs de l'environnement, pour un montant de plus de 1 M € pour la seule année 2008. Quatre de ces engagements se concrétisent par des conventions pluriannuelles de 3 ou 4 ans :

- Conservatoire du littoral : 150 000 € en 2008 ; convention de 3 ans, pour un budget total de 450 000 €.
- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : 170 000 € en 2008 ; convention de 4 ans, pour un budget total de 680 000 €.
- Réserves naturelles de France (RNF) : 200 000 € en 2008 ; convention de 4 ans, pour un budget total de 800 000 €.
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNHNH) : 460 000 € en 2008 ; convention de 3 ans, pour un budget total de 1 380 000 €.

A ces partenariats, il convient d'ajouter un partenariat ponctuel :

- convention, signée en 2008, avec le Parc national des Pyrénées pour 100 000 €.

ainsi qu'un partenariat négocié par EDF S.A. :

- convention signée avec l'UICN pour un montant de 67 200 €, en 2008.

Les engagements pris par la Fondation EDF DiversiTérre, en 2008, s'échelonnant pour certains d'entre eux sur plusieurs années, avoisinent 3,5 M €, sachant que chacun des partenariats est susceptible de renouvellement, à échéance des conventions.

9.3 Gecina

Le groupe Gecina, spécialisé dans la gestion et la location de biens immobiliers (logements, bureaux, plates-formes logistiques, surfaces médicalisées et hôtelières) a créé, en juin 2008, sa propre fondation d'entreprise.

Cette fondation, créée pour une période initiale de 5 ans (renouvelable), est actuellement dotée d'un budget de 200 000 € / an.

Le Groupe a décidé d'engager, à terme, 1% de ses revenus locatifs (ce qui correspondrait à 6 M € / an) à des actions de solidarité et de développement durable, une partie des fonds devant progressivement transiter par la fondation. Le président du Groupe souhaite augmenter rapidement le budget de la fondation.

Deux axes d'intervention ont été retenus :

- programme en faveur des handicapés
- protection de l'environnement

Un important programme d'intervention a été validé, à l'occasion du premier conseil d'administration de la fondation, en faveur du Conservatoire du littoral et de l'ONF (accessibilité de la forêt de Meudon aux personnes handicapées, protection des abeilles en milieux forestiers, restauration de la pointe de Suzac en Charente-Maritime...). D'autres dossiers sont en cours d'examen.

9.4 Crédit Agricole SA

Le Crédit Agricole s'interroge sur une implication en faveur de l'écologie et du développement durable, indépendamment de la Fondation Crédit Agricole-Pays de France qui relève des caisses régionales du Crédit Agricole, après avoir lancé un programme ambitieux en faveur du micro-crédit avec la Grameen Bank de Muhammad Yunus (50 M €).

Des opérations ponctuelles ont été engagées avec la LPO :

- un partenariat triennal (2006-2008) a été signé en 2006 avec la LPO sur le thème agriculture et biodiversité.
- en 2008, le Crédit Agricole a élargi son partenariat en apportant son soutien au programme « Refuges LPO », pour un montant de 50 000 €.

9.5 Ikea

IKEA a renouvelé, en 2008, son partenariat avec l'ONF, initié en 2003, pour un montant de 250 000 €.

Le montant global de ce partenariat, de 2003 à 2007, s'est élevé à 1 250 000 €, et a concerné 30 projets différents, en impliquant 19 magasins du groupe.

Des négociations sont en cours entre Ikea et Réserves naturelles de France.

9.6 Fondation Total pour la biodiversité et la mer

Des discussions se sont engagées entre la Fondation Total et l'Agence des aires marines protégées.

Deux projets ont été évoqués :

- la protection de la barrière de corail des territoires outre-mer sous juridiction nationale
- la surveillance des mammifères marins dans les eaux territoriales françaises

La Fondation Total a donné un accord de principe à l'Agence des aires marines protégées pour soutenir le programme de surveillance et de protection des mammifères marins dans les eaux territoriales françaises.

Il est prévu que cet engagement puisse couvrir une période initiale de 5 ans, renouvelable. Le budget alloué pourrait se situer aux alentours de 200 000 € par an, si le programme le justifie.

L'Agence des aires marines protégées devra préciser son projet, pour qu'il puisse être examiné et accepté par le conseil d'administration de la Fondation Total.

9.7 Moët Hennessy

La direction de Moët Hennessy a donné son accord, en juin 2008, pour nouer un partenariat de deux ans - renouvelable - avec l'ONF, pour l'aménagement des forêts de la Montagne de Reims, en Champagne.

Le budget prévu est de 40 000 € par an.

Moët Hennessy souhaite expérimenter ce mode de partenariat, en associant le personnel de ses sites de production, avant d'augmenter éventuellement le niveau de ses engagements.

Une signature de la convention de partenariat entre Moët Hennessy et l'ONF est prévue au début de l'année 2009.

9.8 La Mondiale

La Mondiale, compagnie d'assurance mutualiste, a effectué un rapprochement stratégique, début 2008, avec AG2R, autre compagnie d'assurance, dans le cadre d'une Société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM). On assiste actuellement à une concentration rapide des acteurs de l'assurance et de la réassurance au niveau mondial.

Le groupe AG2R-La Mondiale compte 7 000 collaborateurs et perçoit 7,3 Md € de cotisations d'assurance par an.

AG2R a une fondation sous égide de la Fondation de France. La Mondiale a sa propre fondation d'entreprise (créeée en 2004).

Un rapprochement des fondations est à l'ordre du jour ainsi que la redéfinition de leurs programmes.

La Mondiale suggère deux pistes de réflexion, intéressantes pour le MEEDDAT :

- réfléchir à un programme de mécénat qui pourrait concerter l'ensemble des compagnies d'assurance, en s'appuyant sur la Fédération française des compagnies d'assurance (FFSA) ainsi que sur les autres fédérations de la profession.
- proposer comme champ d'intervention prioritaire le thème santé / environnement qui intéresse directement les compagnies d'assurance. Ce thème pouvant trouver deux applications particulières :
 - la recherche / développement
 - l'expérimentation

Il s'agit d'une piste de travail qui pourrait se concrétiser en suscitant un groupe de travail, à l'initiative du MEEDDAT (Commissariat général au développement durable). Cette réflexion préalable semble utile pour deux raisons :

- le caractère technique et évolutif du monde de l'assurance (allongement de l'espérance de vie, augmentation de la dépendance, difficulté à prévoir les risques sanitaires...)
- la difficulté à identifier et proposer des programmes de recherche pertinents dans le domaine de la santé au regard de l'environnement

Un autre thème de partenariat pourrait concerter l'alimentation.
Des négociations sont en cours.

9.9Eiffage

La Fondation Eiffage créée en 2008, a choisi comme axe d'intervention la réinsertion sociale. Les projets soutenus par la fondation sont sélectionnés parmi les propositions des salariés du groupe¹¹. La Fondation et le personnel d'encadrement se réservent également le droit de présenter des projets.

Parmi les premiers projets retenus : l'accompagnement de jeunes pré-délinquants (organisation de croisières en mer), l'accueil et le suivi de jeunes femmes alcooliques (gestion d'un centre d'accueil), l'encadrement de jeunes de banlieues (stages de montagne dans la vallée de Chamonix et chantiers de restauration liés au BTP)...

Si aucun sujet concernant directement l'environnement n'a été, pour l'heure, sélectionné, la Fondation n'exclut aucunement de soutenir des projets de réinsertion pour des actions en faveur de l'environnement.

9.10Airbus

La société Airbus S.A.S. s'est dotée d'une fondation d'entreprise, en 2008. La durée initiale de la fondation est de 5 ans (renouvelable).

Cette fondation est dotée, au départ, de 500 000 € par an.

Les responsables en charge de la fondation prévoient deux axes d'intervention :

- un programme concernant la solidarité et le soutien à des causes humanitaires
- un programme en faveur de la biodiversité

Pour les orienter dans leur choix, un rendez-vous a été organisé avec Gilles Kleitz, conseiller technique biodiversité au cabinet de Jean-Louis Borloo.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- le financement de la « déforestation évitée », notamment dans le bassin du Congo
- la protection de la biodiversité de l'outre-mer européen
- la lutte contre les espèces invasives

Le choix des premières interventions de la Fondation se sont portés sur le soutien de programmes internationaux.

Grâce à sa fondation, Airbus souhaite mettre en valeur :

- les performances de la société dans le cadre de la RSE,
- les engagements de la nouvelle Fondation,
- l'engagement des salariés de l'entreprise dans les actions de la fondation.

➤ Un déficit de projets

Cette énumération, donnée à titre d'illustration, n'a aucun caractère d'exhaustivité. Elle vise simplement à montrer le dynamisme du mécénat d'entreprise en faveur de l'écologie et du développement durable.

Elle permet également de tirer quelques enseignements :

¹¹ 80 projets ont été examinés par le Comité de sélection, à l'occasion du premier conseil d'administration de la fondation qui s'est tenu en décembre 2008.

- on constate l'entrée de nouveaux venus parmi les entreprises mécènes :
 - GMF, Airbus, Gecina, Moët Hennessy...
- ainsi que des nouveaux acteurs de l'environnement, intéressés par le partenariat avec les entreprises :
 - Parcs nationaux de France, Agence des aires marines protégées...
- on remarque la fidélité de certaines entreprises mécènes :
 - Fondation EDF DiversiTerre, Fondation Total pour la biodiversité et la mer..., qui deviennent des acteurs à part entière du « mécénat durable », et qui méritent d'être reconnus comme tels.

On constate enfin que certaines entreprises ont du mal à définir leur stratégie lorsqu'il s'agit de mécénat en faveur de l'environnement et du développement durable.

Actuellement, les entreprises n'ont pas le réflexe d'interroger le MEEDDAT, et, ignorent à qui s'adresser, ce qui montre la nécessité d'une mise en place rapide de la mission mécénat.

On constate également que des programmes de grande ampleur, plus difficiles à monter, pourraient être envisagés dans le cadre du mécénat d'entreprise (La Mondiale / AG2R, Fondation du Prince Albert II de Monaco...).

- Les grandes entreprises manifestent le besoin d'un soutien technique et stratégique pour orienter et structurer leurs projets de mécénat.
- Pour éviter la dispersion des efforts consentis par les entreprises, il est souhaitable de pouvoir les orienter vers les enjeux majeurs (ou prioritaires) des politiques conduites en faveur de l'environnement et du développement durable.

10 EN GUISE DE CONCLUSION

Le ministère de l'Ecologie et du développement durable est, à la suite du Grenelle de l'environnement, confronté à des choix stratégiques et politiques, concernant le mécénat d'entreprise, qui vont être déterminants pour l'avenir.

Les mesures préconisées par l'Inspection générale de l'environnement pour favoriser le mécénat d'entreprise au profit de l'environnement et du développement durable ne se résument pas à de simples mesures techniques, elles traduisent une ambition, une certaine vision de l'avenir et du rapprochement à établir entre le monde de l'environnement et le monde de l'entreprise.

10.1 Vaincre les préjugés

Le mécénat d'entreprise souffre de multiples préjugés. Lorsqu'il s'agit d'associer les entreprises à des politiques publiques, le mécénat est fréquemment assimilé à la mendicité d'un Etat désargenté. Sur le ton de l'ironie, la cohorte des bien-pensants évoque, le sourire aux lèvres, un Etat « *qui fait la manche* », qui veut « *piquer du fric aux entreprises* ».

Des propos aussi réducteurs traduisent une méconnaissance totale du fonctionnement et des motivations des entreprises.

Pour le MEEDDAT, une seule question mérite d'être posée : de quels moyens disposons-nous pour faire face aux défis qui s'annoncent en matière d'environnement et de développement durable ? Peut-on se passer des entreprises ? La réponse est non, à l'évidence.

Paradoxalement, la responsabilité sociale des entreprises est considérée comme une chose sérieuse, alors que le mécénat prête parfois à sourire. Et pourtant, il s'agit de deux démarches parfaitement complémentaires, qui, souvent, deviennent indissociables.

L'essentiel pour le ministère de l'Ecologie est, aujourd'hui, de vaincre les réticences qui perdurent au sein de sa propre administration, et de favoriser un véritable changement culturel dans la perception que les uns et les autres peuvent avoir à l'égard des entreprises.

10.2 Assurer la crédibilité du MEEDDAT, en matière de mécénat

Le ministère de la Culture et de la communication (de longue date), les ministères de la Recherche et des Universités¹², de la Jeunesse et des sports (plus récemment), le ministère des affaires sociales affichent très fortement leurs relations avec le monde des entreprises.

L'enjeu pour le MEEDDAT est, désormais, de fournir un signal clair aux entreprises désireuses de s'investir dans le développement durable :

- par les prises de position et déclarations politiques, telles que celles qui sont actuellement portées par la secrétaire d'Etat à l'Ecologie.
- par la mise en place rapide des préconisations faites par l'Inspection générale de l'environnement, et notamment la mise en place de la mission mécénat, qui constituera la pierre d'angle du dispositif.

¹² Le ministère de la Recherche et des Universités a été à l'origine, en 2007, de trois nouveaux statuts de fondations destinés à soutenir ses politiques : Fondations de coopération scientifique, Fondations partenariales, Fondations universitaires.

Le printemps 2009 devrait fournir au MEEDDAT l'occasion de se doter de l'organisation nécessaire à cette relation nouvelle avec les entreprises.

10.3Rendez-vous à la Villa Médicis

Pour favoriser le dynamisme du mécénat culturel, le ministère de la Culture et de la communication a organisé, en 2006, les « Rencontres internationales de Royaumont », qui ont réuni pendant deux jours des spécialistes du mécénat du monde entier.

L'abbaye de Royaumont est un lieu prestigieux qui a fortement marqué les participants au colloque, notamment étrangers. La communication a besoin de s'appuyer sur des valeurs et des symboles.

Une réflexion sera utile pour identifier des lieux d'échanges et de rencontres pour les acteurs du mécénat impliqués dans le soutien aux politiques en faveur de l'environnement et du développement durable.

Dans la mesure où il peut être difficile de réunir des chefs d'entreprises dans un refuge du Parc de la Vanoise, deux pistes de réflexion sont suggérées :

➤ **Le Collège des Bernardins**

Le Collège des Bernardins, magnifique couvent cistercien du XIII^e siècle, en plein cœur de Paris, facile d'accès, remarquablement équipé pour les conférences et les manifestations¹³.

Qui plus est, et c'est le point essentiel, le Collège des Bernardins se définit comme un lieu d'échanges, de réflexion sur les grands enjeux de société. L'environnement, le développement durable, les relations entre les peuples, la croissance économique, la justice sociale, la connaissance scientifique, l'éthique sont les thèmes majeurs qui peuvent être débattus avec profit dans ce lieu chargé d'histoire.

Le développement durable est un enjeu de civilisation. Il serait intéressant d'organiser un rendez-vous annuel ou bisannuel consacré au mécénat d'entreprise, à l'initiative du MEEDDAT, réunissant historiens, philosophes, économistes, juristes, scientifiques... pour débattre des fondements du mécénat dans la société contemporaine.

➤ **La Villa Médicis**

Autre lieu prestigieux : la Villa Médicis, territoire français en plein cœur de Rome. Lieu chargé d'histoire, qui pourrait, dans le cadre de sa réorganisation récente, devenir un lieu de réflexion et de rencontres, notamment dans le cadre de l'Union européenne.

Il ne s'agit là que de pistes de réflexion !

¹³ Notons, à ce sujet, que la réhabilitation du Collège des Bernardins n'a été possible que grâce au mécénat d'entreprise et à la générosité du public.

11 CONTACTS

Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT)

- Marie-Claire Daveu, directrice de cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'écologie
- Patrick Vauterin, conseiller technique auprès de la Secrétaire d'Etat à l'écologie
- Ghislain Gomart, conseiller technique chargé des relations avec les acteurs du développement durable, auprès du ministre d'Etat du MEEDDAT
- Gilles Kleitz, conseiller technique biodiversité auprès du ministre d'Etat du MEEDDAT
- Gilbert Parent, président de la III^e section du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Michèle Pappalardo, Commissaire générale au développement durable
- Catherine Larrieu, chef de la délégation au développement durable, au Commissariat général au développement durable
- Béatrice Delemasure, directrice de la communication (MEEDDAT)
- Laurence Dayet, adjointe à la directrice de la communication (MEEDDAT)
- Guillaume Sainteny, directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E)
- Jean-Marc Michel, directeur de la nature et des paysages
- Louis de Gimel, sous-directeur de l'évaluation des politiques et des régulations environnementales (D4E)
- Marc Aviam, chargé de mission à la sous-direction de l'évaluation des politiques et des régulations environnementales (D4E)
- Philippe Hugodot, préfet, inspecteur général de l'environnement
- Mauricette Steinfelder, directrice régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon
- Aurélie Pentel, Secrétaire générale de l'Institut de formation à l'environnement (IFORE)
- Anne d'Erceville, chargée de formation à l'Institut de formation à l'environnement (IFORE)
- Nicole Vernaz, chargée de mission à la direction du développement durable
- Patrick Lavarde, directeur général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Jean-Louis Beseme, président de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, chargé d'une mission de réflexion prospective sur le mécénat par l'ONEMA

Acteurs de l'environnement / développement durable

- Jean Jalbert, directeur de la Station biologique de la Tour du Valat

- Thomas Joly, directeur de l'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE)
- Ghislain Gomart, chargé de mission partenariats à la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (2006)
- Séverine Ikkawi, directrice déléguée, responsable des partenariats à la Fédération française de la randonnée pédestre
- François Pitron, directeur de Rivages de France
- Michel Métais, directeur de la Ligue française pour la protection des oiseaux
- Thierry Dutertre, responsable des partenariats de la Ligue française pour la protection des oiseaux
- Nicolas Gérardin, chargé de mission communication, relations internationales et partenariat au parc national de Port-Cros
- Michèle Prats, secrétaire générale de la section française d'ICOMOS
- Bénédicte Selfslagh, membre du Comité exécutif d'ICOMOS international
- Emmanuel Lopez, directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Anne Konitz, responsable du service communication du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Sébastien Moncorps, directeur de la section française de l'Union mondiale pour la nature (IUCN)
- Frédéric Néraud, directeur de la Fondation du Patrimoine
- Vincent Derkenne, collaborateur de la Fondation du Patrimoine
- Pierre Bousquet, directeur de la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE)
- Christine Gilloire, trésorière de la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE)
- Gilles Benest, représentant de la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement au Conseil national pour la protection de la nature (FNE)
- Bruno Mounier, directeur d'Espaces naturels de France / Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
- Marc Maury, responsable du mécénat d'Espaces naturels de France / Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
- Jacques Weber, directeur de l'Institut français de la biodiversité (IFB)
- Julia de Caffarelli, chargée de mission tourisme rural à la Bergerie nationale de Rambouillet
- Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Myriam Rondet, responsable des études et développements nouveaux à la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (SFCDC)
- Nicole Nowicki-Caupin, déléguée générale d'Eurosité
- Christian Schwoehrer, président de Réserves naturelles de France (RNF)
- Jean-Philipe Grillet, directeur de Réserves naturelles de France (RNF)

- Karine Michea, responsable administratif et financier de Réserves naturelles de France (RNF)
- Sébastien Louvet, chargé de mission partenariats et développement projets de Réserves naturelles de France (RNF)
- Dominique Bidou, président du Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)
- Alice Debonnet-Lambert, directrice du Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)
- Yves Verilhac, directeur de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN)
- Judith Symonds, consultant mécénat chez JCS International, Philanthropy and Strategy Advisors
- Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées
- Geneviève Rousseau, directrice adjointe de l'Agence des aires marines protégées
- Agnès Poiret, chargée de la communication de l'Agence des aires marines protégées
- Chantal Pourrat, chargée de communication à la direction des espaces verts et du paysage du Conseil général du Val-de-Marne
- Caroline Potez-Delpuech, direction des espaces verts et du paysage du Conseil général du Val-de-Marne
- Gérard Moulinas, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux
- Jean-Louis Thomas, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux
- Olivier André, chargé de la communication et des partenariats à la Fédération des Parcs naturels régionaux
- Pierre-Olivier Drège, directeur général de l'Office national des forêts
- Jacques Lehericy, directeur du développement durable de l'Office national des forêts
- Alain Le Berre, chargé du mécénat à l'Office national des forêts
- François Aureau, chargé de la mission « Forêt patrimoine » à l'Office national des forêts
- Catherine El Arouni, directrice administrative et financière du WWF France
- Cécile Ducrot-Lochard, directrice adjointe du service relations entreprises du WWF France
- Romain Renoux, responsable du pôle outre-mer du WWF France
- Béatrice Robrolle-Mary, présidente de l'association Terre d'abeilles
- Dominique Julien-La-Bruyère, vice-président de France Ecologie
- Xavier Le Roux, directeur de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)
- Jean-Pierre Giran, député du Var, président du parc national de Port-Cros, président de Parcs nationaux de France
- Jérôme Bignon, député de la Somme, président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et de l'Agence des aires marines protégées
- Caroline Stanford, The Landmark Trust
- Florent Baarsch, président du Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD)
- Margaret Mallon Pujol, présidente de Dons Solidaires

- Mélusine Harlé, UNICEF France, responsable du programme Ville amie des enfants

Entreprises

- Pascale Guégan, chargée de mission nature à la Fondation EDF, de 1998 à 2005
- Yves Le Goff, responsable des relations extérieures de Total
- Catherine Ferrant, déléguée générale de la Fondation Total
- Bernard Tramier, administrateur délégué de la Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer, jusqu'en 2007
- Guy Sallavuard, administrateur de la Fondation d'entreprise Total
- Laure Fournier, responsable des programmes de la Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer
- Bernard Deljarrie, directeur des relations institutionnelles et du mécénat chez Dexia / Crédit local
- Valérie Vigouroux, déléguée générale de la Fondation Gaz de France
- Catherine Schwartz, chef de projet à la direction du développement durable et de la responsabilité sociale chez Danone
- Marc Alias, directeur des relations extérieures de Procter & Gamble France
- Christine Cabon, secrétaire générale de la Fondation Procter & Gamble France pour la protection du littoral
- David Sève, directeur de la Fondation Nature et Découvertes
- Michel Avenas, délégué général de la Fondation d'entreprise Veolia Environnement
- Pascale Dubois, directrice de la communication de Colas
- Nicolas Bazire, directeur général de LVMH
- Sylvie Bénard, Directrice en charge du développement durable chez LVMH
- Antoine Cohen-Potin, directeur de la communication de Moët Hennessy
- Raphaël Alomar, secrétaire général de Moët Hennessy, conseiller du président
- Anne Cabin Saint-Marcel, directrice de la communication Veuve Clicquot Ponsardin
- Jean Berchon, Directeur du patrimoine et de la communication institutionnelle Moët & Chandon
- Patrice Forget, Directeur général de la GMF
- Véronique Florin, chargée de mission Développement durable de la GMF
- Jean-François Langumier, chef de la mission prospective et développement durable de la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APPR / Eiffage)
- Aurélia Carré, responsable des programmes de la Fondation Yves Rocher
- Guillaume d'Andlau, responsable Mécénat et relations publiques du Crédit Agricole SA
- Jean-Marc Pautras, responsable du développement au Crédit coopératif, à la direction des organismes et services d'intérêt général
- Yves Moutran, Managing Director, Wendel Investissement
- Auguste Coudray, directeur de la Fondation Yves Rocher
- Denis Ménard, directeur des risques et du développement durable de Gecina

- Jérôme Schreiber, responsable du développement durable de Gecina
- Delphine Lalu, chargée de mission relations institutionnelles et prospective sociale, La Mondiale
- Guy Brunon, vice-président en charge du développement durable, Airbus
- Philippe Fonta, Directeur du développement durable, Airbus
- Isabelle Fouché, chargée de communication, Airbus
- Anne-Sophie Bianne, déléguée générale de la Fondation d'entreprise Airbus
- Jean-Baptiste Dumond, directeur de la Fondation Lemarchand pour l'équilibre entre les Hommes et la Terre
- Philippe Maillard, chargé de mission développement durable COOP de France / Invivo
- Frédéric Granotier, directeur général délégué de Poweo
- Ivan Roussin, directeur de la communication de Poweo
- Marie-Noëlle Reboulet, déléguée de la Fondation d'entreprise Poweo
- Louis-Albert de Broglie, président de la maison Deyrolle
- Maxime de Rostolan, responsable commercial de la maison Deyrolle
- Pierre Deyries, directeur de la communication et du développement durable Ikea
- Caroline Gastaud, coordinatrice responsabilité sociale et environnementale Ikea
- Arnaud Colson, directeur des affaires publiques et du développement durable de Lafarge granulats ; président du Comité environnement de l'Union européenne des producteurs de granulats

Secteur professionnel du mécénat

- Robert Fohr, chef de la mission du mécénat au ministère de la Culture et de la communication
- Elyane Robine, chargée du développement à la mission du mécénat du ministère de la culture et de la communication
- Guillaume Robic, responsable de la mission mécénat de la Réunion des musées nationaux (RMN)
- Dominique Lemaistre, directrice du mécénat à la Fondation de France
- Florence Castera, responsable du département culture, enfance, environnement à la Fondation de France
- Laëtitia Bertholet, responsable des fondations (entreprises, environnement, enfance, sciences) à la Fondation de France
- Thierry Gissinger, responsable du programme environnement de la Fondation de France
- Marianne Eshet, déléguée générale de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL)
- Marianne Camus-Bouziane, adjointe à la déléguée générale de l'ADMICAL
- Fabien Rouvière, directeur du « Salon-festival du mécénat »
- Pierre Pourcher, directeur commercial du « Salon-festival du mécénat »

- Jérôme Kohler, expert-consultant en mécénat, président directeur général de l'Initiative philanthropique
- Nicolas Richard, conseil en mécénat et développement durable, Cabinet Fario Conseils
- Camille Bouvier, chargée de mission mécénat à l'Institut de France
- Geneviève Sabot, conseil en mécénat auprès du Muséum national d'histoire naturelle
- Stéphane Couchoux, avocat associé du cabinet Bignon-Lebray, responsable du département « Mécénat, fondation & association »
- Bernard Gindre, Ethic-entêt (agence conseil en marketing éthique)
- Laurent Butstraën, avocat, Cabinet Delsol & Associés
- Virginie Seghers, consultante auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, Gaz de France, BNP Paribas. Déléguée générale de l'ADMICAL de 1994 à 2002
- Véronique Joly-Corbin, responsable du pôle Partenariats de solidarité, IMS – Entreprendre pour la Cité
- Géraldine Descamps, pôle Partenariats de solidarité, IMS-Entreprendre pour la Cité

Personnalités diverses

- Maurice Cougoulic, Inspecteur des impôts, conseiller municipal de Larmor-Plage
- Jean-Philippe Audoli, conseiller technique en charge de la culture au cabinet de M. Azouz Begag, ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances
- Yves Paccalet, journaliste-écrivain, président de Green Cross France
- Jean-Michel Valantin, haut fonctionnaire du développement durable (HFDD) au ministère de l'Education nationale
- Jack Guichard, directeur du Palais de la découverte (Paris)

Participations à des manifestations concernant le mécénat

- « *Mécénats et parrainages dans les espaces naturels protégés de Provence-Alpes Côte d'Azur* », ARPE / Diren PACA, Menton, 3 au 5 mai 2006.
- Conseil d'administration de Parcs nationaux de France, 28 février 2007.
- Collège « *Biodiversité et entreprises* », Mission Stratégie nationale de la biodiversité / DNP, 9 mars 2007.
- Collège « *Espaces naturels et cadre de vie* », Inspection générale de l'environnement 12 juin 2007.
- Association Orée, « *Entreprises, territoires et environnement* », 13 juin 2007.
- Remise du rapport « *L'Environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise* », IGE/06/045, 25 juin 2007.
- Séminaire du Conservatoire du littoral, à Bordeaux, 5 août 2007.
- Célébration du quinzième anniversaire de la Fondation Procter & Gamble France pour la protection du littoral, 11 octobre 2007.
- Séminaire annuel de la Fédération nationale des réserves naturelles (RNF), Ouessant, 7 et 8 novembre 2007.

- Animation du groupe de réflexion sur le mécénat d'entreprise initié par l'association Rivages de France, démarrage des travaux en novembre 2007.
- *Forum des entreprises et du développement durable*, MEDAD, 23 janvier 2008.
- Centre Français des Fondations, *Groupe de travail environnement*, Arles, 31 janvier et 1^{er} février.
- « Jeudi du mécénat », *Mécénat croisé : culture et environnement*, ministère de la Culture et de la communication, 7 février 2008.
- Institut supérieur des arts (IESA), 6 mai 2008.
- Petit-déjeuner « Networking & Business Club », Sénat, 15 mai 2008.
- Dîner - débat, foyer de la Salle Pleyel, 23 juin 2008.
- Salon - Festival du Mécénat, Lyon, 25 juin 2008.

12 LETTRE DE MISSION



MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE
L'AMENAGEMENT DURABLES
ET
LA SECRETAIRE D'ETAT A L'ECOLOGIE
A
MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport que l'Inspection générale de l'environnement a remis en juin 2007 sur « L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise » met en lumière les limites actuelles du mécénat environnemental, malgré l'adoption en août 2003 d'une législation qui lui est particulièrement favorable :

- en 2005, l'écologie, au sens large, n'a mobilisé que 5 % des sommes consacrées au mécénat par les entreprises, tous domaines confondus, contre 34 % pour la culture et 55 % pour les causes humanitaires ;
- cette part, modeste, accordée par les entreprises aux causes environnementales, ne répond que très imparfaitement aux enjeux et aux défis auxquels notre pays, l'Europe et la communauté internationale se trouvent aujourd'hui confrontés, enjeux mis en lumière lors du Grenelle de l'environnement à l'automne 2007 : protection de la biodiversité, lutte contre les effets du changement climatique, économies d'énergie, traitement et recyclage des déchets, réduction des pollutions affectant notre santé, changement des modes de production et de consommation, achats durables, ...
- le rapport de l'IGE met clairement en évidence que cette situation est pour une large part imputable à la méfiance et à la méconnaissance dont font preuve les acteurs de l'environnement à l'endroit des entreprises ;
- ce rapport déplore également le peu d'implication, jusqu'à ce jour, du ministère en charge de l'environnement pour faciliter et encourager le rapprochement entre le monde de l'entreprise et le monde de l'environnement.

Conscient de ces enjeux pour les années à venir, nous vous demandons de diligenter une mission de préfiguration concernant la mise en place, au sein du MEDAD, d'un dispositif susceptible de développer une culture partenariale mieux affirmée entre les entreprises et les acteurs de l'environnement, basée sur l'échange, la compréhension réciproque et la solidarité au profil d'objectifs partagés.

A cette fin, la mission d'inspection devra s'attacher prioritairement aux objectifs suivants :

- expertise et évaluation, auprès des services et directions concernés du MEDAD, de la pertinence des recommandations du rapport Inspection générale de l'environnement de juin 2007, en prenant en compte la réforme en cours des services du ministère ;
- assistance aux différents acteurs de l'environnement qui en expriment le désir (Réserves naturelles, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral, Agence des aires marines protégées, Réseau des grands sites de France, associations de défense de l'environnement ...) pour les convaincre de la pertinence du rapprochement avec les entreprises et les aider à structurer leurs demandes de partenariat ;
- prises de contact avec les entreprises qui expriment clairement leur intérêt pour divers types de collaboration avec les acteurs de l'environnement (mécénat financier, mécénat de compétence, mécénat en nature).

La mission devra faire toutes propositions utiles pour assurer la mise en place, avant la fin de l'année 2008, d'une cellule dédiée au mécénat d'entreprise au sein du MEDAD, comme cela s'est fait avec succès au ministère de la Culture.

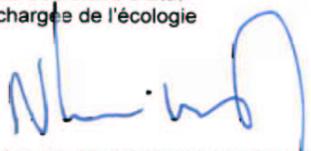
Sachant que M. Dominique Legrain, auteur du rapport sur le mécénat de juin 2007, a apporté la preuve de l'intérêt qu'il porte à ce sujet et de sa connaissance du dossier et des enjeux en présence, il serait souhaitable que cette mission pût lui être confiée.

Un rapport intermédiaire sera remis fin juin 2008, pour faire état des avancées et des difficultés rencontrées pour la mise en pratique des dispositions énoncées dans la présente lettre de commande.

Le rapport de mission sera remis fin décembre 2008, pour faire le bilan de l'année écoulée.

Afin de donner le maximum de chances de réussite à cette mission d'appui, le responsable de la mission rendra directement compte de ses travaux à la Commissaire générale au développement durable en charge de la réflexion prospective et de la stratégie du MEDAD, en lien avec le Directeur général des ressources, des territoires et des habitats en charge de la nature de la biodiversité au sein du ministère.

La Secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Ecologie, de l'Aménagement
et du Développement durables



Jean-Louis BORLOO

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable
7^e section – secrétariat général
bureau Rapports et Documentation
Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
Tél. (33) 01 40 81 68 12/45